



News Release

N° 46

Communiqué

Le 4 mars 1992

LE MINISTRE WILSON SOUMET LE CAS DU BOIS D'OEUVRE CANADIEN AUX CADRES SUPÉRIEURS DE LA GEORGIA PACIFIC

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson, a rencontré aujourd'hui les cadres supérieurs de la société Georgia Pacific Limited. Cette grande entreprise forestière d'Atlanta est un membre important de la coalition qui appuie la décision du gouvernement américain de mener une enquête concernant des droits compensateurs sur les importations de bois d'oeuvre résineux en provenance du Canada.

«Rien ne justifie la tenue, par les États-Unis, d'une enquête concernant des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux. L'industrie canadienne n'est pas subventionnée, et l'industrie américaine ne subit aucun préjudice. J'ai indiqué clairement notre position aux dirigeants de la Georgia Pacific», a dit M. Wilson.

Le ministre a expliqué pourquoi le Canada a décidé de mettre fin au mémorandum d'entente de 1986 sur le bois d'oeuvre résineux et confirmé que le gouvernement canadien, les provinces et l'industrie sont déterminés à combattre cette mesure jusqu'au bout et à gagner leur cause.

En outre, le Ministre a fait remarquer que tant les États-Unis que le Canada ont récemment pris des mesures pour stimuler les mises en chantier dans l'année à venir. «L'imposition d'un droit compensateur ne servirait qu'à miner ces importantes initiatives et à accroître le coût des nouveaux logements aux États-Unis», a-t-il ajouté.

En terminant, M. Wilson a souligné qu'il est important que le Canada et les États-Unis collaborent afin d'assurer la viabilité de l'industrie forestière dans les deux pays.